

DÉLIBÉRATION N°11-04 DU 7 AVRIL 2011

relative à l'autorisation donnée au Directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie de signer l'avenant au contrat de projet interrégional Plan Seine

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie délibérant valablement,

- vu l'article L. 213-9-2 du code de l'environnement,
- vu le SDAGE en vigueur,
- vu le 9^{ème} programme révisé,
- vu la délibération n°07-04 du 10 juillet 2007, relative à l'engagement de l'agence de l'eau Seine-Normandie dans les contrats de projets état-régions 2007-2013,

DECIDE

Article 1

Le projet d'avenant au contrat de projets interrégional Plan Seine joint en annexe est approuvé.

Article 2

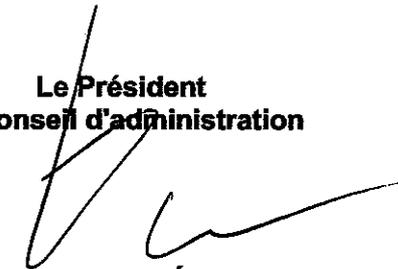
Le directeur général de l'agence de l'eau Seine-Normandie est autorisé à signer l'avenant au contrat de projets interrégional Plan Seine.

**Le Secrétaire
Directeur général de l'agence
de l'eau Seine-Normandie**



Guy FRADIN

**Le Président
du conseil d'administration**



Daniel CANÉPA